

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF896

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Limongi, M. Salmon, Mme Colombier, M. Boccaletti, M. Giletti, M. Gonzalez,  
 Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Martinez, M. Monnier,  
 Mme Rimbert, M. Sabatou, M. Tesson et M. Tonussi

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	460 000
Préparation et emploi des forces	460 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
<b>TOTAUX</b>	460 000	460 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Prélever 460 000 € de l'action 08 "Relations internationales et diplomatie de défense" du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense", pour abonder l'action

02 "Préparation des forces terrestres" du programme 178 "Préparation et emploi des forces".

Le présent amendement vise à renforcer les moyens consacrés au maintien en condition opérationnelle (MCO) des drones des forces terrestres.

Les drones constituent désormais une composante essentielle de l'équipement des forces armées, tant pour l'observation et la reconnaissance que pour le soutien direct des unités engagées. Leur emploi massif dans les conflits récents a démontré leur rôle décisif dans la supériorité tactique et la protection des combattants.

L'armée de Terre poursuit depuis plusieurs années une montée en puissance dans le domaine des drones tactiques, comme en témoignent l'acquisition récente des DT46 et la signature d'un contrat par le ministère des Armées, portant sur 2 000 drones en 2024.

Elle dispose aujourd'hui de multiples systèmes dont la disponibilité opérationnelle doit être préservée sur le long terme, de même que l'innovation et l'évolution technologique des modèles existants. Ces équipements constituent un atout majeur pour les forces terrestres, en particulier dans les missions de surveillance, de renseignement et de soutien aux unités engagées au contact.

Le maintien en condition opérationnelle de ces drones, ainsi que le développement de leurs capacités, nécessite cependant un effort budgétaire spécifique afin d'assurer la continuité de leur déploiement et de leur entretien sur les théâtres d'opérations.

Le présent amendement propose donc de consacrer une enveloppe dédiée à la maintenance et à la pérennité de cette capacité essentielle au sein des forces terrestres. Cet investissement, modeste mais nécessaire, vise à préserver la disponibilité des drones français, à soutenir la base industrielle et technologique de défense nationale qui les produit, et à garantir la fiabilité opérationnelle d'un outil désormais indispensable à la performance et à la sécurité de nos forces.